

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 en date du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 chargeant monsieur Etienne Vermel, technicien territorial principal de 1^{ère} classe, des fonctions par intérim de chef d'équipe du centre de maintenance des bâtiments de Dainville – bureau maintenance des bâtiments – service maintenance du patrimoine – direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Etienne Vermel, technicien territorial principal de 1^{ère} classe est affecté au centre de maintenance des bâtiments de Dainville en qualité de chef d'équipe à compter du 1^{er} novembre 2024,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de chef d'équipe par intérim du centre de maintenance des bâtiments de Dainville – bureau maintenance des bâtiments – service maintenance du patrimoine – direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial de monsieur Etienne Vermel, technicien territorial principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2024.

Article 2 :

A compter du 1^{er} novembre 2024, monsieur Etienne Vermel, technicien territorial principal de 1^{ère} classe, est chargé des fonctions de chef d'équipe du centre de maintenance des bâtiments de Dainville.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 17 octobre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines